

Conseil municipal du 8 novembre 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

**8) Del2024-077 - Demande de subvention Pacte Finistère 2030 Volet 1 – 2024 / Végétalisation de la cour d'école**

*Nomenclature : 7.5 – Finances locales - Subventions*

**Rapporteur : Monsieur Daniel LE BALCH**

Le rapporteur présente au Conseil Municipal le projet de végétalisation de la cour de l'école dans le cadre du programme Chifoumi initié par le CAUE du Finistère. L'objectif des travaux est de rendre moins minéral l'espace de récréation et de ramener de la végétalisation.

Le coût du projet est de 50 000 € HT comprenant :

- D'une part, des frais de maîtrise d'œuvre pour 35 000 €,
- Et d'autre part, les travaux et les achats de fournitures pour un montant de 15 000 €.

La commune a obtenu du Département via le volet 1 du Pacte Finistère 2030 une subvention d'investissement de 25 000 € sur ce projet.

Le reste à charge pour la commune est donc de 25 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération de végétalisation de la cour de l'école Jean le Brun pour un montant de 50 000 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération suivant :

Montant de l'investissement .....	<b>50 000 €</b>
Subvention du département au titre du volet 1 pacte Finistère 2030.....	<b>25 000 €</b>
Autofinancement .....	<b>25 000 €</b>
- **SOLLICITE** le Département du Finistère pour le versement de la subvention de 25 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande.

*Fait au Guilvinec, le 08/11/2024*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241108-DEL2024\_077-DE

POUR COPIE CERT

IFIÉE CONFORME

LE MAIRE,

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*

